

TITRE : DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES VISANT L'ÉLABORATION D'UN CONTENU TECHNIQUE POUR LE DEVIS DIRECTEUR NATIONAL DE LA CONSTRUCTION AU CANADA (DDN)

DATE : 2022-08-18

OBJECTIF :

Toute commande subséquente à une offre à commandes comprendra une liste des nouvelles sections ou des sections existantes du Devis directeur national de la construction au Canada (DDN), ou d'autres documents semblables, que le fournisseur devra créer ou réviser.

CONTEXTE :

Le Centre de recherche en construction (CRC) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) assure la gestion du Devis directeur national de la construction au Canada (DDN), un outil essentiel à la documentation relative à la conception et à la construction au pays. Afin de demeurer pertinent, le DDN doit continuellement faire l'objet de révisions et intégrer du nouveau contenu afin de s'harmoniser aux codes modèles nationaux, aux normes de référence, aux technologies de la construction et aux pratiques contemporaines de l'industrie les plus à jour.

L'équipe du CNRC procède à de nombreuses révisions du DDN; parfois, ce sont des spécialistes externes qui en prennent en charge. Il s'avère plutôt urgent de réviser de nombreux devis de conception et de construction du DDN, et cela, en relativement peu de temps. Cette tâche dépasse la capacité de l'équipe du DDN.

À la suite de la présente demande d'offre à commandes (DOC), la période pour passer des commandes subséquentes aux offres à commandes s'effectuera par contrat jusqu'au 30 juin 2025. À la discrétion du CNRC, des renouvellements seront possibles pour deux (2) périodes consécutives d'un an, sous réserve d'un rendement et d'un barème tarifaire tous deux satisfaisants pendant une période visée.

Il est prévu qu'à la suite de la présente demande d'offre à commandes, de nombreux accords d'offre à commandes (AOC) seront établies.

ÉTENDUE DES TRAVAUX :

Offrir des services de rédaction technique aux fins d'élaboration d'un nouveau contenu et de mise à jour du contenu existant dans le Devis directeur national de la construction au Canada (DDN). Les services destinés à une commande subséquente à une offre à commandes peuvent comprendre un ou plusieurs des sujets décrits dans le tableau de l'annexe A. Chacune des divisions du tableau de l'annexe A représente toutes les sections de devis du Répertoire normatif 2020.

Pour chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes, les services doivent comporter ce qui suit :

- Élaboration d'un contenu applicable aux bâtiments conformes aux codes modèles nationaux de 2020 (CNB, CNPI, CNÉB, CNP et CNCBA), ainsi qu'aux documents de référence et aux normes que renferment ces codes.
- Élaboration d'un contenu applicable à la résilience climatique; au carbone opérationnel à émissions nettes nulles; à la conception neutre en carbone; à la durabilité de la conception, des produits de construction, des ensembles de construction et de l'exécution des travaux.
- Élaboration d'un contenu applicable à la conception accessible (sans obstacle).
- Détermination du contenu désuet dans le DDN. Mise à jour du contenu technique des sections existantes aux fins de conformité avec les pratiques de construction courantes et haute performance de l'industrie de la construction canadienne.

- Détermination et incorporation des normes et des lignes directrices pertinentes de l'industrie de la construction.
- Intégration d'un contenu axé sur des politiques, des exigences et des lignes directrices relatives à la conception et à la construction émises par divers intervenants du gouvernement fédéral, notamment Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) (politique d'achats écologiques, fiches de données sur les biens et services écologiques); le gouvernement du Canada (Stratégie pour un gouvernement vert); le CCME (recueil de pratiques exemplaires et prometteuses, atténuation des changements climatiques et résilience).
- Intégration d'un contenu axé sur des politiques, des exigences et des lignes directrices relatives à la conception et à la construction émises par le ministère de la Défense nationale (MDN), notamment la direction des services d'architecture et de génie (DSAG), la stratégie de développement durable de la Défense nationale, la directive DOAD 3015, Achats écologiques, la directive DOAD 3015-1, Gestion des achats écologiques, ainsi que la Stratégie énergétique et environnementale de la Défense 2020-2023 (SEED) de la Défense nationale.
- Élaboration d'un contenu coordonné avec le document CCDC 2 – 2020 et les contrats de construction standard en vigueur de SPAC et du MDN.
- Élaboration d'un contenu applicable à la Politique d'achats écologiques du Conseil du Trésor et à la Stratégie du SCT pour un gouvernement vert.

Offrir des services d'élaboration de nouveau contenu et de mise à jour du contenu existant dans le Devis directeur national de la construction au Canada (DDN). Les services doivent comporter ce qui suit s'ils sont décrits dans l'étendue des travaux d'une commande subséquente à une offre à commandes :

- Contenu applicable aux habitations résilientes aux changements climatiques.
- Contenu applicable à l'infrastructure à l'usage des peuples autochtones et des collectivités du Nord et éloignées.
- Contenu applicable aux normes CAN/CSA-S6:19 et CSA S6.1:19, relativement aux ponts.
- Contenu applicable à d'autres initiatives semblables, tel qu'il est indiqué dans la commande subséquente à une offre à commandes.

TÂCHES :

- Le fournisseur examinera les devis existants de conception et de construction du DDN associés aux détails mentionnés dans chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes.
- Le fournisseur élaborera de nouvelles sections et mettra à jour des sections existantes comme il est précisé dans chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes.
- Le fournisseur révisera et créera du contenu conformément au Guide d'élaboration du DDN du CNRC. La version téléchargeable du guide (<https://nrc.canada.ca/en/certifications-evaluations-standards/canadian-national-master-construction-specification/nms-development-guide>) sera bientôt remplacée. La version de 2022 est jointe au présent document ou disponible sur demande.
- De façon générale, le fournisseur élaborera du contenu conformément aux recommandations du Manuel de pratiques de Devis de construction Canada.
- Le fournisseur élaborera du contenu en coordination avec les sections du DDN existantes.
- Le fournisseur assistera à des réunions de suivi hebdomadaires avec les membres de l'équipe du DDN afin de discuter des progrès accomplis.
- Le fournisseur fera rapport au CNRC des recherches techniques et des consultations effectuées auprès de parties intéressées de l'industrie de la construction. Il recommandera de nouvelles sections de devis à élaborer en priorité.
- Le fournisseur mènera des recherches techniques afin de cibler des normes, des lignes directrices et des codes pertinents applicables à chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes.



- Le fournisseur consultera le personnel du CNRC, des parties intéressées de l'industrie de la construction, des spécialistes et des représentants d'associations professionnelles et tiendra compte de leur rétroaction.
- Le fournisseur créera des « notes à l'intention des rédacteurs » applicables à une section ou à un document décrivant les exigences et les orientations favorisant la résilience climatique, la durabilité et l'accessibilité ainsi que toute autre information dans l'objectif d'aider un rédacteur de devis dans sa prise de décision. Il fournira des hyperliens menant à l'information pertinente.

LIVRABLES ET CALENDRIER :

- Soumettre les documents en format MSWord (.docx) en activant le suivi des modifications, et en fichiers de type XML, ou en faire la saisie dans le système de gestion de contenu par composant (SGCC) infonuagique.
- Soumettre les documents en anglais.
- Soumettre des ébauches de documents complétées à environ 80 %, à moins d'indication contraire dans chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes.
- Soumettre des documents complétés à 100 % au plus tard à la date qui est indiquée dans une commande subséquente à une offre à commandes.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Le calendrier des paiements qui suit s'applique aux commandes subséquentes à une offre à commandes :

Livrable	Description	Échéance	Paiement
Services assurés à 100 %	Tous les services sont assurés et tous les documents sont remis au CNRC.	Au plus tard à la date d'échéance indiquée dans chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes.	100 %

CONTRAINTES :

Les contraintes suivantes s'appliquent à la présente demande d'offres à commandes :

- Langue : le fournisseur doit maîtriser l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Le fournisseur assurera les services dans son propre lieu de travail. Le fournisseur n'aura aucun accès physique aux locaux ni aux serveurs informatiques du CNRC.
- Le fournisseur utilisera ses propres logiciels, matériel informatique et fournisseur de service Internet et téléphonique, et en assumera les frais. Le fournisseur n'aura aucun accès aux systèmes informatiques du CNRC; il se verra accorder l'accès aux outils infonuagiques, à Teamwork.com et au SGCC.
- Pour toute commande subséquente à une offre à commandes, les déplacements ne sont pas exigés. Si le fournisseur choisit de voyager pour la prestation de ses services, il devra prendre en charge ses frais de déplacement (ces frais ne constituent pas des dépenses remboursables).
- Le CNRC exige que le fournisseur utilise les services de collaboration en ligne de www.Teamwork.com. Le CNRC assumera les frais de la licence d'utilisation de Teamwork.com du fournisseur pendant la durée de chacune des commandes subséquentes à une offre à commandes. Le fournisseur installera, sur tous les ordinateurs qui seront utilisés pour la prestation des services, un module d'extension de Teamwork.com afin de faciliter la collaboration. Consulter le site Teamwork.com pour en savoir plus sur les exigences minimales relatives à l'équipement et au système d'exploitation. Le contenu mis à jour sera saisi par les fournisseurs dans un système infonuagique de gestion de contenu par composant.
- Des commandes subséquentes à une offre à commandes pourraient être attribuées de façon distincte à plus d'un fournisseur, ce qui signifie que la prestation de services aurait lieu simultanément. L'énoncé des travaux de ces fournisseurs pourrait nécessiter une certaine coordination.



- Lorsqu'un fournisseur travaille sur des fichiers, ces fichiers sont stockés sur Teamwork.com ou dans le SGCC, de sorte que toutes les parties intéressées puissent visualiser l'état actuel de ces fichiers en tout temps.
- Propriété intellectuelle : les livrables demeurent la propriété du Conseil national de recherches du Canada. Aucun droit n'est attribué à des fins de publication de ce matériel, de partage avec d'autres personnes de quelque façon que ce soit (électroniquement ou en version imprimée), ou d'octroi de licences à d'autres personnes pour publier, partager ou copier ce matériel.
- Le CNRC se réserve le droit d'annuler une commande subséquente à une offre à commandes qui a été attribuée si un fournisseur offre une mauvaise prestation de services ou si la prestation de services n'est pas suffisante.

ANNEXE A

Services de rédaction de devis – Sujets	
Division 01 (à l'exception de la mise en service)	Division 31
Mise en service (applicable à l'ensemble du bâtiment)	Division 32
Mise en service (divisions 22, 23 et 25)	Division 33
Division 02	Division 34 (y compris les ponts)
Division 03	Division 35
Division 04	Division 40
Division 05	Division 41
Division 06	Division 42
Division 07	Division 43
Division 08	Division 44
Division 09	Division 46
Division 10	Division 48
Division 11	Certification en matière de durabilité (pour les programmes offerts au Canada)
Division 12	Résilience climatique
Division 13	Carbone intrinsèque et carbone opérationnel, analyse du cycle de vie (ACV)
Division 14	Devis relatifs aux rénovations ou aux améliorations
Division 21	Devis relatifs aux bâtiments à valeur patrimoniale
Division 22	Maisons (partie 9 du CNB)
Division 23	
Division 25	



Division 26	
Division 27	
Division 28	

